

## CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

## 3<sup>e</sup> séance de l'année 2023-2024 du conseil d'établissement de l'école Daigneau **5 décembre 2023 à 18h30**

(en remplacement de la séance du 21 novembre annulée par la grève)

La rencontre se tiendra au local de musique. Veuillez entrer s.v.p. par

Ouverture de la réunion : Lecture de l'article 71

Les membres du conseil d'établissement doivent agir dans les limites des fonctions et pouvoirs qui leur sont conférés, avec soin, prudence et diligence comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable, avec honnêteté, loyauté et dans l'intérêt de l'école, des élèves, des parents, des membres du personnel et de la communauté. 1988, c. 84, a. 71; 1997, c. 96, a. 13.

- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Questions du public
- 4. Suivi et approbation du procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2023
- 5. Parole aux membres
- 6. Questions financières
  - a) Sorties scolaires 2e et 5e année
  - b) Budget révisé du SDG
- 7. Questions éducatives
  - a) Plan d'action du projet éducatif
  - b) Directive ministérielle sur l'utilisation des appareils électroniques à l'école
- 8. Questions générales
  - a) État de situation formation obligatoire aux membres
- 9. Levée de l'assemblée